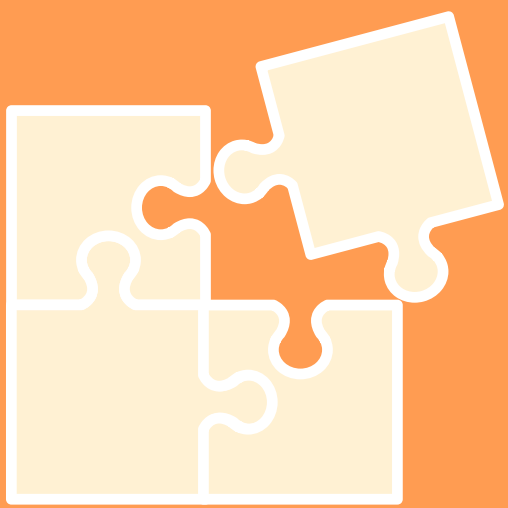




# TEMPS MÉRIDIDIEN

LIVRET FAMILLE



Mairie de Corps-nuds

## C'EST QUOI ?

Le service du temps du midi fait partie des services périscolaires dont la mairie a la responsabilité. C'est un temps où l'enfant prend son repas et dispose de temps libre.

Comme tous les moments périscolaires de la journée, c'est un service non obligatoire rendu aux Cornusiens.

De 11h30 à 13h30, 16 agents pluridisciplinaires (ATSEM, animateurs, ...) œuvrent auprès des enfants.

Ils sont accueillis dans deux lieux de restauration. La cantine annexe au sein même de l'école pour les maternelles de l'école J-Y Cousteau ou au restaurant scolaire (rue du point du jour) pour les élémentaires de J-Y Cousteau et pour les élèves de l'école Saint-Joseph.

Le moment du repas est un temps important de la journée, les enfants doivent pouvoir se détendre, déjeuner et échanger dans une ambiance chaleureuse.

## PHILOSOPHIE

La municipalité s'est fixée des mots essentiels qui donnent les priorités au quotidien :

-**L'accueil** = veiller à la sécurité physique et morale des enfants

-**L'assiette** = proposer des repas variés et équilibrés (objectifs de la loi Egalim)

-**L'animation** = permettre aux enfants de partager des moments de plaisir / d'apprentissage

-**L'ambiance** = favoriser un climat sécurisant, bienveillant et convivial

## ANIMATION

Le temps méridien est le moment important d'une journée pour se restaurer et se détendre.

Du personnel qualifié proposera au cours de l'année scolaire des animations dans le restaurant scolaire et/ou dans la cour de récréation comme des menus à thème, gâteaux d'anniversaire, jeux sportifs, ...

Toutes les suggestions des enfants et des familles sont les bienvenues.

## PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ MUNICIPAL (PAIM)

En cas de trouble de santé connu (régime alimentaire, asthme, ...), il est **obligatoire** de nous le signaler. Un document (PAIM) doit être complété par la famille et le médecin. Il est disponible par voie numérique, par papier à la mairie ou directement sur le portail famille. A défaut, le temps de faire les démarches, une ordonnance médicale doit nous être transmise dès la rentrée.

En cas de **rendez-vous médical** (orthophoniste, ...) prévu sur le temps midi où l'enfant doit s'y rendre seul, il faut fournir une autorisation parentale avec le jour et l'horaire de consultation.

## BLESSURE DE L'ENFANT

En cas de blessure mineure (éraflure/égratignure, petits coups/chocs, ...) constatée, l'enseignant et/ou le chef d'établissement sera prévenu et en fonction de la nature de l'incident et de l'état de l'enfant, la famille pourra être contactée.

Les adultes référents sont les seuls juges de la nécessité d'appeler les familles en raisonnant en « bon père ou bonne mère de famille ».

En cas de blessure majeure (coupure profonde, perte de connaissance, ...), les secours seront appelés et dès la fin de l'appel avec ces-derniers, les 1er soins seront réalisés s'ils ont été évoqués par le médecin régulateur.

L'enseignant et/ou le chef d'établissement sera prévenu ainsi que la famille.

En cas de transport médical d'urgence, un accompagnateur sera désigné et toutes les informations nécessaires seront recueillies afin qu'elles puissent être transmises ensuite à la famille dans les plus brefs délais.

# RÔLES DU PERSONNEL MUNICIPAL

Le personnel municipal, acteur sur la pause méridienne, doit faire preuve de cohésion et de cohérence.

Son rôle est d'expliquer et de stimuler dans la bienveillance.

L'adulte est le référent et doit montrer l'exemple, être disponible et à l'écoute.

## RÈGLES DE VIE

Les enfants ont des droits mais aussi des devoirs.

C'est pourquoi les adultes seront attentifs à ce que les enfants aient des attitudes / comportements qui permettent la bonne mise en œuvre du service du midi.

Voici un tableau non exhaustif de ce qui est attendu sur le temps midi :

<b>Avant de passer à table</b>	Je laisse mes affaires personnelles (jouets, ...) à l'école
	Je me déplace dans le calme jusqu'à la cantine en restant rangé et en écoutant les consignes des adultes pour ma sécurité
	Je passe aux toilettes et je me lave les mains avec du savon
	J'accroche mes affaires (manteau, ...) correctement
	Si besoin, je donne mon nom et ma classe à l'adulte qui réalise le pointage
<b>A table</b>	J'indique à l'adulte, en fonction de mon appétit, la quantité que je souhaite dans mon assiette (un peu, moyen, beaucoup)
	Je lève la main quand j'ai une question ou si j'ai besoin de quelque chose
	Sans pour autant être forcé, j'essaie de goûter à tous les plats
	Je discute avec les camarades de ma table en parlant doucement
	Je débarrasse mon assiette avec le consentement d'un adulte
	Je nettoie ce que j'ai sali
<b>Après être passé à table</b>	Si j'ai un RDV médical de prévu, même si les adultes sont au courant, je les sollicite pour partir à l'heure
	Je joue avec mes camarades, si j'ai envie, sans aucune violence verbale ou physique même si « c'est pour jouer »
	Je dois pouvoir être vu par les adultes, partout où je vais, pour assurer ma sécurité
	Je fais attention aux jeux avec lesquels je joue et je les range après
<b>À tout moment</b>	Je ne me mets pas en danger (grimper sur un mur, s'accrocher au grillage, ...)
	Je m'exprime correctement avec les adultes et les camarades
	Je respecte les locaux et le matériel prêté
	J'obéis aux adultes en respectant notamment les consignes de sécurité
	Je respecte l'environnement (faire le tri, mettre les papiers à la poubelle, ...)

Voici le protocole gradué en cas de problème de comportement :

- 1) discussion avec l'enfant
- 2) appel et/ou mail à la famille
- 3) courrier postale à la famille
- 4) rencontre avec la famille
- 5) exclusion temporaire ou définitive

A noter :

En fonction des faits constatés, il est possible d'atteindre directement les dernières étapes du protocole. Il est matériellement impossible de contacter les familles à chaque situation conflictuelle, les adultes référents sont les seuls juges de cette nécessité.

# MENU

Le menu est disponible sur le site internet de la commune de Corps-Nuds et au niveau des groupes scolaires.

L'équipe de cuisine prépare intégralement les menus sur place.

Des repas équilibrés sont réalisés au maximum à partir de produits frais et le plus local possible.

L'équipe cuisine travaille pour respecter les objectifs de la loi Egalim dans l'organisation et la production à la cantine. A savoir : 50% de produits de certification dont 20% de denrées bio, un repas végétarien par semaine, réduction du gaspillage, ...).

## INSCRIPTIONS ET TARIFICATION

Il est impératif de s'inscrire le plus tôt possible sur le portail famille en passant par la page suivante :

<https://corps-nuds.portail-familles.net/>

Vous avez jusqu'à 48h avant le jour concerné pour inscrire ou désinscrire vos enfants. En cas de non-respect, une facturation voire une surfacturation sera appliquée.

En cas d'absence imprévue le jour-J (exemple : enfant malade), vous pouvez envoyer un justificatif (certificat médical, ...) à Simon Huet.

Pour toutes questions en rapport avec le portail famille ou la facturation, vous pouvez contacter directement Simon Huet par mail à l'adresse suivante : [enfance.jeunesse@corps-nuds.fr](mailto:enfance.jeunesse@corps-nuds.fr)

La tarification est votée tous les ans par le conseil municipal. Elle prend en compte le quotient familial de chaque ménage. La tarification est consultable sur le site internet de la mairie.

## CONTACTS

**MAIRIE DE CORPS-NUDS :**

02.99.44.00.11 – [MAIRIE@CORPS-NUDS.FR](mailto:MAIRIE@CORPS-NUDS.FR)

**LYNDA CARRAULT (RESPONSABLE DES TEMPS PÉRISCOLAIRES) :**

06.34.39.26.00 - [POLE.ENFANCE.CORPSNUDS@GMAIL.COM](mailto:POLE.ENFANCE.CORPSNUDS@GMAIL.COM)

**ERWAN LEBRANCHU (RESPONSABLE DU RESTAURANT MUNICIPAL) :**

02.99.44.08.59 – [RESTAURANT@CORPS-NUDS.FR](mailto:RESTAURANT@CORPS-NUDS.FR)

**NICOLAS BAZIN (RESPONSABLE DU TEMPS MÉRIDIEN) :**

06.46.42.12.62 – [SPORT@CORPS-NUDS.FR](mailto:SPORT@CORPS-NUDS.FR)